

» bras de son épouse & de ses enfans ; le deuil,
» le désespoir & la faim se sont emparés de sa
» tranquille habitation : ces bras qui tenoient
» embrassées une épouse tendre, une progéni-
» ture naissante ; ces bras qui leur donnoient la
» subsistance, qui semoient, qui recueillioient :
» ces bras si nécessaires à l'Etat, sont indignement
» liés : un cœur pur & sans reproche, est
» dans des lieux souillés de remords ; l'innocence,
» en un mot, est dans le séjour du crime,
» &c."

C'est de toutes les sciences & la plus importante & la plus difficile que celle de juger les hommes. Communément c'est sur les dépositions de deux témoins, souvent mal informés, & moins rarement encote mal intentionnés, qu'un Juge absout ou condamne un accusé. Il faut des témoins sans doute pour prononcer sur un fait, mais on ne sauroit trop peser les témoignages, qui ne méritent pas tous, il s'en faut bien, une égale confiance. Le Juge doit surtout comparer avec l'atrocité du délit, la conduite & les actions passées de celui qui en est accusé.

» Dans la société, dit sagement M. S. . . . ,
» peu d'actions sont isolées ; le mouvement qu'elles
» excitent se communique de proche en proche à tout ce qui les touche ; les hommes les
» plus grossiers sont des moralistes très-pénétrants à qui l'intérêt personnel révèle, par un
» sentiment exquis, tous les défauts de ceux qu'il leur importe de connoître. Que le Juge sache donc choisir ses témoignages, & régler
» ses informations : qu'il veuille sçavoir seulement, & bientôt il sera instruit ; il sçaura si
» cet homme qu'on accuse d'un meurtre, est
» violent ou modéré, s'il aime à se venger, s'il
» avoit